

# 20 novembre journée internationale des droits de l'enfant

## Aucun enfant ne doit être laissé de côté

Le 20 novembre marque l'anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'ONU en 1989

### Les principes de la Convention

1. **La non-discrimination** : tous les enfants bénéficient de droits, peu importe leur race, couleur, sexe, langue, religion, situation de leurs parents, etc. ;
2. **L'intérêt supérieur de l'enfant** est une considération primordiale dans toutes les décisions le concernant : on doit répondre à ses besoins spécifiques et respecter ses droits ;
3. **Le droit à la vie, à la survie et au développement** : ceci inclut le développement mental, émotionnel, cognitif, social et culturel ;
4. **La participation** : l'opinion de l'enfant doit être prise en considération quant aux décisions qui le concernent.



**De nombreuses remises en cause des droits des enfants sont en cours dans notre pays. Le 20 novembre, nous organisons un événement pour exiger que les droits de tous les enfants soient respectés et qu'aucun ne soit laissé de côté.**

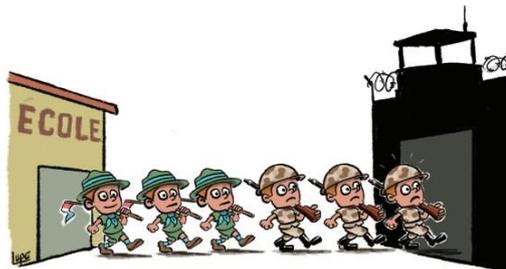
**La petite enfance** est livrée au secteur privé lucratif : Le récent livre de Victor CASTANET « Les ogres », montre que les crèches sont aussi une source de profits pour certains grands groupes, au prix du bien-être et de la sécurité des enfants accueillis.



**En matière de santé**, depuis 2015, la mortalité infantile en France est supérieure à la moyenne européenne. La santé psychique des enfants et des adolescent.es se dégrade, alors que l'accès à ces soins spécifiques devient de plus en plus difficile, voire impossible

**Dans l'éducation**, le manque d'enseignant.es et autres personnels essentiels à la vie scolaire... entraîne des conditions d'apprentissage dégradées pour nombre d'élèves ; les réformes successives aggravent le tri social. Il y a trop peu d'AESH pour permettre aux enfants en situation de handicap d'être scolarisés. L'inclusion est un affichage sans moyens.

La politique d'évaluation des établissements scolaires contraint les enseignants à ne pas prendre en compte les différences, les aspirations, les désirs, les demandes de leurs élèves. L'institution scolaire n'a en conséquence que de très faibles visées émancipatrices et produit essentiellement des citoyens « conformes » au marché de l'emploi.



C'est également le manque de personnel qualifié qui fait défaut dans les structures du **social et du médicosocial**, pour encadrer et soigner les enfants qui le nécessitent et pour éviter que des familles sans solution se retrouvent à les garder à la maison ou à placer leur enfant dans des établissements à l'étranger. C'est une discrimination envers les enfants présentant un handicap (validisme).

**La justice des mineur.es** est remise en cause et instrumentalisée à des fins sécuritaires. Le manque de moyens et de personnel est là aussi, criant, laissant les enfants en danger. L'excuse de minorité mise en place en 1945 est menacée par le nouveau gouvernement.



Enfin, **le nombre d'enfants qui vivent et dorment à la rue** est en augmentation: plus de 2000 sont dans cette situation indigne, sans compter ceux qui se retrouvent dans des hôtels de fortune **et auxquels** il faut ajouter les plus de 3477 Mineurs Non Accompagnés (chiffres du 20/03/2024)...

**Sur tous ces aspects, des luttes existent qu'il faut amplifier dans le contexte d'économies drastiques annoncées par le gouvernement Barnier.**

**Retrouvez-nous le 20 novembre après midi, à partir de 14h30**

**Place Jean-Jaurès à Tours**

**Animations prévues pour les enfants**

Tours le 8 novembre 2024

**Signataires :** CGT Educ Action 37, Collectif 37 Notre Santé en Danger, Collectif pas d'enfant à la rue, Icem37-Pédagogie Freinet, Organisation Solidarité Trans, RESF 37, SNPES-Protection Judiciaire de la Jeunesse/FSU37/41, Sud santé sociaux, Sud éducation, La Table de Jeanne-Marie, Utopia 56

Pour tout contact : collectif [santé37@gmail.com](mailto:collectif_santé37@gmail.com) Tel 06 81 94 46 00

